



## Problème avec huissier. Jugement TGI non exécuté

Par **jenny84**, le **20/11/2013** à **15:28**

Bonjour,

Mon procès contre une société Enr a eu lieu le 19 juillet 2013 . J'ai eu un jugement exécutoire .

Le mois de délai pour une saisie - attribution a pris fin le 27 octobre . Je n'ai pas reçu de nouvelles écrites , il faut que j'appelle pour en avoir . La dernière , la réponse a été : " vous recevrez le paiement fin décembre , peut - être tout si la société a payé " . Devant ma surprise face à un délai aussi long et une réponse aussi évasive , la personne m'a dit : " arrêtez de téléphoner , écrivez " ... J'attends encore la réponse . J'ai envoyé, vendredi , un message à la chambre des huissiers de Montpellier : pas de nouvelles pour l'instant .

Mais : l'hiver arrive , mon toit est toujours aussi abîmé et l'isolation réduite après 2 fois des fuites dans tout l'étage .

Si je ne reçois pas les sommes indiquées sur le jugement et que des dégâts surviennent encore qui sera responsable le verdict ayant été rendu il y a 4 mois ??? L'assurance , l'huissier , la société responsable ???

Avec mes remerciements